

Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (CE) 1907/2006 et (UE) 453/2010

1691 Sodium Hydroxyde 1 mol/l *(1N)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Sodium Hydroxyde 1 mol/l *(1N)

CAS: [1310-73-2]

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la subtance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Spagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Skin Corr. 1B

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

C Corrosif R34

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

Solution aqueuse

Dénomination: Sodium Hydroxyde 1 mol/l *(1N) Formule: NaOH M.= 40,00 CAS [1310-73-2]

Numéro CE (EINECS): 215-185-5 Número d'indice CE: 011-002-00-6

COMPOSITION:

0001: Sodium Hydroxyde en pastilles

Formule: NaOH M.= 40,00 CAS [1310-73-2]

Numéro CE (EINECS): 215-185-5 Número d'indice CE: 011-002-00-6

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX

Contenu: >= 2 % <= 5 %

Classification Règlement (CE) nº 1272/2008.

Skin Corr. 1A Met. Corr. 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

C Corrosif

R35 Provoque de graves brûlures.

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation).call for medical help immediately. Ne pas neutraliser.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Incombustible. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défault, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de l'acide sulfurique dilué.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conservation limitée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche.

Température de stockage recommandée: Température

ambiante. Conserver à l'écart des acides. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition:

Sans indications particulières.

8.2 Paramètres de contrôle:

VLA-EC(NaOH): 2 mg/m3

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide Couleur: incolore Granulométrie: N/A Odeur: Inodore. pH: ~13,7

Point de fusion/point de congélation: N/A Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclai:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A Densité de vapeur: N/A

Densité relative: (20/4) 1,042 g/ml

Solubilité: miscible avec de l'eau Coefficient de partage: n-octanol/eau: N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières incompatibles:

Métaux. Métaux légers Formation d'hydrogène (risque d'explosion) Acides. Composés ammoniacaux Air

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Stabilité chimique:

Ne sont pas connues.

11. Information toxicologique

11.1 Toxicité aiguë:

LD L0 oral rbt : 500 mg/kg se référant à la substance pure LD50 ipr mus : 40 mg/kg se référant à la substance pure

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: Brûlures dans les muqueuses. En contact avec la peau:brûlures nécrose Par contact oculaire: brûlures nécrose Risque de cécité (lésion irréversible du nerf optique) Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité:

- Test EC50 (mg/l):

Poissons 189 mg/l

Classification:

Fort. tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Moyen

Risque pour le milieu terrestre

Bas

- Observations:

Ecotoxique pour organismes aquatiques et terrestres en raison de l'écart du pH. Effets aigus importants dans la zone de déversement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:
- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

- Dégradation abiotique selon pH:
- Observations:

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:
- Bioaccumulation:

Risque

- Observations:

12.4 Mobilité dans le sol:

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Le traitement est la neutralisation.

Facile à épurer.

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

Produit corrosif même sous forme diluée.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

14. Informations relatives au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

UN 1824 Classe: 8 Groupe d'emballage: II (E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

UN 1824 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Sodium hydroxide solution

UN 1824 Classe: 8 Groupe d'emballage: II Instructions de l'emballage: CAO 855 PAX 851

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement specifique (voir sur cette etiquette).

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R34 Provoque des brûlures.
Phrases S:	S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Version et date de révision: 4 15.09.2011

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans

les paragraphes: 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.